

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2013**

### **Ordre du jour :**

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2012 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2012 ;
- 4- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du groupe Magasin Général pour l'exercice 2012 ;
- 5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes du groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2012 ;
- 6- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2012 ;
- 7- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012 ;
- 8- Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2012 ;
- 9- Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2012 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 10- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2012 ;
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2012 ;
- 12- Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société ;
- 13- Approbation de la conclusion d'emprunts ;
- 14- Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- 15- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 16- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- 17- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

### **PROJET DES RESOLUTIONS**

#### ***PREMIERE RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire sera tenue régulièrement le **25 juin 2013** à **9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du Lac 1 sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### ***DEUXIEME RESOLUTION***

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2012 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2012 et aux états financiers consolidés du groupe Magasin Général arrêtés au 31/12/2012, l'assemblée générale ordinaire décide :

- D'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2012 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2012 ;
- D'approuver sans réserve le rapport de gestion et les états financiers consolidés du groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2012 ;

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***TROISIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***QUATRIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 de 6 416 951 DT au compte résultats reportés.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***CINQUIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2012 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration du 29 Mai 2012 et citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***SIXIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60 000 DT au titre de l'exercice 2012, à raison de 5000 par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***SEPTIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30 000 DT au titre de l'exercice 2012, à raison de 7 500 par membre.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***HUITIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***NEUVIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Cinquante Quatre Millions de dinars (54 M DT) autorisés par le conseil d'administration réunis le 29 mai 2013 et destinés au financement des investissements de l'exercice 2013.

**Mise aux voix, cette résolution.....**

### ***DIXIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;

- Monsieur Tahar BAYAHY : 01 siège
- Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- Monsieur Abdelwaheb BEN AYAD : 01 siège
- Monsieur Yahia BAYAHY : 01 siège
- Monsieur Taieb BAYAHY : 01 siège
- Monsieur Khalid BOURICHA : 01 siège
- Monsieur Ahmed BOUZEGUENDA : 01 siège
- Monsieur Brahim ANANE : 01 siège
- Monsieur Moêz JOUDI : 01 siège
- Monsieur Said AIDI : 01 siège

### ***ONXIEME RESOLUTION***

L'assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de monsieur Philippe SAUDO nouvel administrateur en remplacement de la société BHM Immobilière et ce à compter du 27 février 2013 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers relatifs à l'exercice 2014 lequel accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

### ***DOUXIEME RESOLUTION***

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des commissaires aux comptes : la société HORWATH ACF et la société AMC ERNST & YOUNG et ce pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

### ***TREXIEME RESOLUTION***

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

**Mise aux voix, cette résolution.....**